



INFORMATIONS

VERNIER

ÉDITÉ PAR
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE

MARS 1988

MÉRITE MUNICIPAL VERNIOLAN

Le 7 avril 1987, le Conseil municipal a créé, suite à une motion, le «Mérite municipal verniolan», dont la remise a eu lieu, le vendredi 12 février 1988 à la Salle communale de Vernier, en présence du Conseil administratif incorporé, de conseillers municipaux et de nombreux présidents de sociétés locales.

On notait également la présence de MM. Philippe AUBERT, Fritz HAMMERLI, Fulvio MORUZZI et Pierre PITTARD, anciens conseillers administratifs.

Deux ensembles musicaux étaient également de la fête: le GROUPE VOCAL DE DAMES DU LIGNON et le Groupe de musique champêtre LES INDECIS D'AIRE, dont les directeurs fondateurs étaient honorés ce soir-là.

M. Jean-Claude SEYDOUX, Président du Conseil municipal, a ouvert la partie officielle et M. François SATIN, Maire, a donné lecture du palmarès, après avoir remercié collectivement les cinq lauréats de leur dévouement et de leur disponibilité au service de la collectivité verniolane.

LAURÉATS 1987

Madame Marie-Julie BLANCHARD-MORA

Fondatrice et directrice du Groupe vocal de dames du Lignon, créé en 1967.

Elle se dévoue corps et âme à ce groupement en lui donnant tant son savoir que son temps, ainsi que son goût du respect musical, et ceci toujours bénévolement.

Le succès remporté par le concert du 20e anniversaire, en novembre dernier, a d'ailleurs prouvé le dynamisme et la qualité de sa direction.

Monsieur Louis MAURIS

Membre fondateur de la fanfare «LES INDECIS D'AIRE», en 1930. Il en a assuré la présidence pendant de très nombreuses années, ainsi que la direction à tour de rôle avec son frère René. En 1980, il a été nommé président d'honneur.

Monsieur René MAURIS

Membre fondateur de la fanfare «LES INDECIS D'AIRE», en 1930. Il a assuré, à tour de rôle, la direction et la présidence avec son frère Louis. Il est encore actuellement le directeur de cet ensemble bien connu de musique champêtre. Il est aussi directeur de la chorale catholique de Sainte-Marie-du-Peuple à Châtelaine.

Monsieur Silvio MORDASINI

Membre de l'Etoile Sportive Lignon Vernier depuis 50 ans, dont il fait partie du comité depuis 1942. En 1950, il a été le principal artisan de la section de basket-ball dont la première équipe joue actuellement en Ligue nationale A.

Véritable pilier du Club, il a été joueur, entraîneur des juniors et officiel à la table de scorage. Il assure encore cette fonction avec assiduité, au minimum deux fois par semaine. Activité réalisée absolument bénévolement.

Monsieur Arnold SCHUDEL

Membre du Club Hygiénique de Châtelaine pendant une soixantaine d'années, moniteur pendant de nombreuses années, président de 1965 à 1978, membre d'honneur, responsable de la section d'haltérophilie pendant également plusieurs années.

Président dynamique et compétent du Club des aînés de Châtelaine-Balexert depuis sa création en 1981, il participe activement à la gestion du Centre de quartier de Balexert.

Lors des manifestations communales, particulièrement aux Promotions et au 1er Août, il a toujours collaboré, avec efficacité, avec l'administration.

Il convient de relever que M. SCHUDEL préside depuis longtemps le Groupement des jardins familiaux de Bel-ESSERT de l'Association genevoise du Coin-de-Terre.

Il a également toujours porté beaucoup d'intérêt à la Colonie de vacances de Vernier-Bois-Gentil.

C'est donc cette longue activité au service de la population de la Commune, particulièrement en faveur des habitants de Châtelaine, au sein de plusieurs sociétés ou groupements de Vernier, qui est aujourd'hui publiquement reconnue.

ADMINISTRATION MUNICIPALE
FÊTES DE PÂQUES

Les bureaux et chantiers de l'administration municipale
seront fermés du
Judi 31 mars dès 16 h. 30
au
Lundi 4 avril inclus

SERVICE DE LA VOIRIE

La levée des ordures ménagères s'effectuera de la
manière suivante:
Vendredi-Saint 1er avril, tournée SUPPRIMÉE
et REPORTÉE AU **SAMEDI 2 AVRIL**
Lundi de Pâques 4 avril, tournée SUPPRIMÉE
et REPORTÉE au **MARDI 5 AVRIL**

N.B.: La tournée du Lundi de Pentecôte (23 mai) est **REPORTÉE** au **MARDI 24 MAI**.

LEVÉE MENSUELLE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Attention à l'horaire du mois d'avril

En raison des fêtes de Pâques, la levée mensuelle des objets encombrants, à l'exclusion des objets métalliques, **EST REPORTÉE**

AU MARDI 12 AVRIL

au lieu du mardi 5 avril (premier mardi du mois) comme indiqué sur le papillon «Vernier environnement».

Levée des déchets métalliques – à l'exclusion de tout autre:

JEUDI 7 AVRIL, sans changement

SIGNES DISTINCTIFS 1988 POUR VÉLOS ET VÉLOMOTEURS

Il est rappelé que la **date limite** pour le changement des signes distinctifs est **fixée au 31 mai prochain**. Ces plaques de cycles et cyclomoteurs peuvent être obtenues à la Mairie de Vernier et dans les postes de police municipale de quartier durant les heures d'ouverture.

VERNIER: **Mairie de Vernier – Tél. 41 00 00**
Rue du Village 9 – 1214 Vernier
Bureau ouvert: de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., excepté le samedi.

AVANCHET: Centre commercial – **Tél. 97 22 22**
Rue du Grand-Bay 21
Bureau ouvert: de 9 h. à 10 h., de 11 h.30 à 11 h. 50 et de 14 h. 15 à 15 h. 30
du lundi au jeudi: 17 h. à 17 h. 30, excepté le samedi.

LE LIGNON: Avenue du Lignon 35-36 – **Tél. 97 09 09**
Bureau ouvert: de 9 h. à 10 h., de 11 h. 30 à 11 h. 50 et de 14 h. 15 à 15 h. 30
du lundi au jeudi: 17 h. à 17 h. 30, excepté le samedi.

PRIME MAJORÉE
POUR LES VÉLOMOTEURS à Fr. 50.-
(Ne pas oublier de présenter le permis de circulation)

CYCLES: Fr. 7.- (sans changement)

HEUREUSES RETRAITES

C'est au cours du traditionnel repas réunissant, au début de l'année, tout le personnel de l'administration municipale que le Conseil Administratif de la Commune de Vernier a tenu à honorer et à remercier deux collaborateurs qui ont pris leur retraite à fin décembre 1987.

Tout d'abord **Monsieur Albert LARPIN** qui a accompli 40 ans et 2 mois d'activité.

Engagé le 1^{er} novembre 1947 en qualité de jardinier-fossoyeur, M. LARPIN a été successivement chef d'équipe, puis contremaître de l'équipe des parcs et promenades au sein du Service des routes et des parcs. Au fil du développement de la commune, il a assumé ses responsabilités avec compétence, vouant ses soins à l'entretien des emplacements verts et à l'embellissement floral de la Commune, très apprécié de la population.

M. LARPIN a fait également partie de la Compagnie des sapeurs-pompiers pendant 26 ans et il l'a quittée en 1975 avec le grade de sergent.

Ensuite **M. Raymond ZURKINDEN**, surnommé «Brasens» en raison de ses belles moustaches, qui a fonctionné avec dévouement et diligence, pendant 19 ans, en qualité de concierge de l'école enfantine du Lignon III.

M. ZURKINDEN est également sous-chef du Corps des sauveteurs auxiliaires de Vernier.

Le Conseil Administratif a aussi exprimé sa gratitude à Madame ZURKINDEN qui a toujours secondé efficacement son mari.

Ces deux retraités ont été fêtés comme il se doit par les Autorités communales et leurs collègues qui leur ont souhaité une longue et heureuse retraite.



Le Conseil administratif entourant les 2 nouveaux retraités.

(Photo P. Comtat)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 novembre 1987

Sous la présidence de M. Jean-Claude SEYDOUX, les conseillers municipaux ont adopté les délibérations suivantes:

- Autorisation au Conseil administratif de signer la convention accordant à TLC-Télé câble Le Lignon SA le droit exclusif de construire et d'exploiter, à son propre compte et à ses risques et périls, un télé-réseau à câble pour la transmission de programmes de télévision et de radiodiffusion sur le territoire de la commune.
- Approbation du budget de fonctionnement pour l'exercice 1988 avec un montant de dépenses de Fr. 37.709.110.- et aux recettes un montant de Fr. 37.709.110.-.
- Fixer à 50 le nombre des centimes additionnels communaux.
- Préavis défavorable au projet de loi sur la protection générale des rives du Rhône, en demandant au Département des travaux publics d'apporter quelques modifications déjà prévues en 1986 par le Conseil administratif.

A huis-clos: naturalisations de MM. L. SERAFIN (Italie); H. MOUMENE (Algérie); D. CUESTA (Espagne) et J. BATTIKHA (Syrie).

Séance du mardi 15 décembre 1987

Au cours de cette séance, présidée par M. Jean-Claude SEYDOUX, le législatif a pris les délibérations suivantes:

- Location des locaux nécessaires à l'installation des nouvelles bibliothèque et ludothèque de Châtelaine dans le bâtiment en construction à l'avenue de Châtelaine 83.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 794.500.- pour couvrir les frais d'aménagement, d'agencement, d'achat de livres.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 170.800.- pour couvrir les frais d'achat, de réparation et de préparation des livres destinés à la nouvelle bibliothèque de Vernier-village.
- D'ouvrir un crédit complémentaire de Fr. 54.125,50 pour couvrir les frais supplémentaires de remise en état du Centre de rencontres d'Aïre.

A huis-clos: naturalisation de Mlle M.T. SOI (Italie); et de MM. G. GIULANI (Italie) et J. VASQUEZ (Espagne).

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 février 1988

Les conseillers municipaux ont tenu, sous la présidence de M. Jean-Claude SEYDOUX, la première séance de l'année 1988 et ont voté les délibérations suivantes:

- Préavis favorable au projet de la loi modifiant le régime des zones de construction (création d'une zone sportive et d'une zone 4B destinée à des équipements publics à Balaxert).

- Autoriser le Conseil administratif à réaliser des travaux d'entretien lourd en 1988 au Jardin d'enfants du Lignon, à la Salle des fêtes du Lignon, à l'école de Châtelaine et à l'école d'Avanchet-Jura et d'ouvrir, à cet effet, un crédit de Fr. 700.000.-.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 572.000.- pour couvrir les frais d'aménagement de la place de Châtelaine.

A huis-clos: naturalisation de M. S. CAVEDO (Italie).

NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DANS L'ADMINISTRATION

Depuis le 15 février, un nouveau numéro de téléphone



a été attribué aux SERVICE DES BÂTIMENTS ET GÉNIE CIVIL

RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS DE JARDIN

Des bennes, **réservées uniquement aux habitants de la commune et aux propriétaires de jardin familiaux sur notre territoire**, sont disposées en divers points de notre commune (voir papillon « Vernier environnement »).

Elles sont réservées exclusivement aux déchets de jardin (gazon, branches, longueur max. 1 m., etc.). Le dépôt de tout autre résidu, même combustible, n'est pas autorisé.

Mise en garde

Nos services ont constaté que de très nombreux automobilistes laissent en stationnement leurs véhicules devant les bennes de récupération de déchets de jardins empêchant ainsi l'accès aux usagers et au service de la voirie.

Une surveillance sera exercée et les contrevenants passibles des poursuites prévues par la loi.

Mais nous sommes certains que chacun fera preuve de compréhension et de collaboration.

VERNIER MARS 1988
DANSE



AVANT PROGRAMME

ÉCOLE DE DANSE
CLASSIQUE
ET CONTEMPORAINE

Claude BOUCHERIN

Centre Artisanal
2 bis, rue de la Prulay
MEYRIN

Annexe à VERNIER
Ecole des Ranches

Collaborateur:

Jean-Paul BALMER

du Ballet du XX^e siècle
Maurice Béjart

Cours de danse classique et moderne
pour amateurs et professionnels

Cours professionnels du lundi au vendredi à 12 h.30

Cours préparatoires pour enfants à partir de 5 ans

Cours d'assouplissement pour adultes

Inscriptions au Studio ou par téléphone au
82 60 68 - 45 03 94 ou 44 90 24

PROGRAMME DES SPE



16 mars

Cie ASTRAKAN
DANIEL LARRIEU

présente: «ANIMA»
Atelier: 17 mars
De 18h.30 à 20h.30



18 mars

Cie VINDHÄXOR
EVA LUNDQVIST

présente: «LES TISSEURS
DE RÊVES»
Atelier: 19 mars
De 12h. à 14h.

**TRIBUNE
DE GENEVE**



**BOURRÉ
DE TALENT,
PAS
D'ALCOOL.**

FÉDÉRATION GENEVOISE POUR LA PRÉVENTION DE L'ALCOOLISME.

20, Av. Ste-Clotilde - 1205 Genève
Tél. 29 11 69



Nos intentions
Nos propositions
Votre bénéfice

**Pour financer, rédiger et réaliser
vos journaux, programmes,
plaquettes-anniversaires, etc...**

Téléphonez-nous notre régie des annonces trouvera
les annonceurs pour assurer le financement.
Notre studio graphique concevra l'esthétique
et illustrera votre publication.

Notre département Relations Publiques
rédigera vos textes et assurera un service
de presse efficace.

Publicité



Pierre A. Monnet

6, Via Monnet - 1214 Vernier - Tél. 022/830 155

ACTACLES ET ATELIERS

21 mars

SINOPIA

présente: «AFFINITÉS MUTANTES»
Atelier: 22 mars
de 18h.30 à 20h.30



21 mars

LAURA TANNER

présente: «OCTONAIRES»



23 mars

**LIAT DROR et
NIR BEN GAL**

présentent:
«A TWO ROOM APARTMENT»
Atelier: 24 mars
De 18h.30 à 20h.30

25 mars

DOMINIQUE BAGOUET CIE

présente: «ASSAI»
Atelier: 26 mars
De 12h. à 14h.



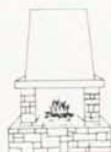
DU 16 AU 25 MARS 1988
Salle des fêtes du Lignon
Vernier / Genève



ENTREPRISE DRIUSSI

spécialisé dans la cheminée artisanale

- CHEMINÉES DE SALON
- FOUR A PIZZAS
- FUMISTERIE
- CERAMIQUES ARTISTIQUES
- POELES EN FAIENCES
- FOURS INDUSTRIELS



7 chemin de Champ Claude
1214 VERNIER
8, chemin de Margencel
1222 VESENAZ

Tél. 41 06 37

Tél. 52 45 18



Restaurant

L'ILE VERTE

Menu Pêcheur
(selon arrivage frais)

fromage, dessert compris

Fr. 40.—

Nos spécialités:

Pavé de boeuf
marchand de vin **Fr. 25.—**

Entrecôte aux
bolets **Fr. 25.—**

Emincé de veau
au curry **Fr. 24.—**

M. et Mme P. Zemp
59, rue de Lyon 1203 Genève
Tél. 45 78 30

Parking à 300 mètres sous
le Technicum, rue de la Prairie.

COUVENIRS

BALLROOM DANCING



**LA DANSE A DEUX
C'EST BEAUCOUP MIEUX**
de la valse...

à la samba...

en passant par
les claquettes



**CADRE IDÉAL
LEÇON D'ESSAI GRATUITE**

Tél. 42 21 21 14h à 22h-4, ch. de la Gravière (près patinoire des Vernets)
COURS PRIVÉS OU EN PETITS GROUPES

Liberty's Music

Sylvia Michèle.

École de Musique et de Danse Moderne

Tout âge et tous niveaux - 10% dès deux inscriptions de la même famille

Avenue du Petit-Lancy 37 - Tél. 97 04 33

Programme des ateliers

Lieu: Salle de rythmique de l'école des Ranches - 1214 VERNIER Genève

Compagnie ASTRAKAN - Daniel LARRIEU (France)

Atelier par M. Daniel LARRIEU le jeudi 17 mars 1988 de 18h.30 à 20h.30

Compagnie VINDHAXOR (Suède)

Atelier par Mme Eva LUNDQVIST le samedi 19 mars 1988 de 12h. à 14h.

SINOPIA (Suisse)

Atelier par Etienne Frey le mardi 22 mars 1988 de 18h.30 à 20h.30

DUO LIAT DROR et NIR BEN GAL (Israël)

Atelier le jeudi 24 mars 1988 de 18h.30 à 20h.30

Compagnie BAGOUET (France)

Atelier par M. Dominique BAGOUET le samedi 26 mars 1988 de 12h. à 14h.

Prix des ateliers: Fr.s. 25.-

Abonnement pour 5 ateliers Fr.s. 100.-

Prix des spectacles:

Adultes: Fr.s. 20.-

Etudiant, AVS: Fr.s. 15.-

Location:

Stand info Balexert

Grand-Passage Ville

Service culturel Vernier

Tél. 022/41 00 00

Pour vos réservations:

J'assisterai au(x) spectacle(s): Fr.s. 20.- Fr.s.15.-

Larrieu Vindhäxor Tanner/Sinopia Liat Dror Nir Ben Gal Bagouet

Je participerai au(x) atelier(s):

Larrieu Vindhäxor Sinopia Liat Dror Nir Ben Gal Bagouet

Je m'abonne: Aux spectacles: Fr.s. 65.- Fr.s. 40.- Aux ateliers: Fr.s. 100.-

Nom:

Prénom:

Adresse:

N° postal: Ville:

Bon à découper et à retourner accompagné d'une copie de bulletin de votre versement au
CCP 12 12-1579-3 ou d'un chèque bancaire.

Service Culturel de la Mairie de Vernier
1, rue du Village
1214 VERNIER

ENVIRONNEMENT – NUISANCES

On parle beaucoup des nuisances et elles sont multiples. Celles provoquées par le bruit sont pénibles à supporter et peuvent porter atteinte à la santé des gens. Outre le bruit provenant des avions et du trafic routier, les habitants des régions d'Aire-Le Lignon et du bas de Vernier sont particulièrement gênés depuis plusieurs années par les fortes déflagrations provenant de stands de tir aux pigeons («Le Ball-Trap-Club» de Genève situé tout près du pont Butin sur la rive sud du Rhône et le Tir-Club Genève «La Douille», situé sur la presqu'île de Loëx).

Dans sa séance du 17 novembre, le Conseil municipal a voté une résolution invitant le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour demander l'obtention pure et simple du déplacement des installations citées dans l'exposé des motifs ci-dessus.

Le Conseil administratif, en date du 20 novembre, adressait au Conseil d'Etat le texte de la résolution votée. En date du 10 décembre 1987, M. Christian GROBET, Conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, répondait notamment aux autorités de Vernier :

«... Vous constaterez, en ce qui concerne le Tir-Club «La Douille» à Bernex, que j'ai obtenu – du fait que ce club est situé sur un terrain de l'Etat – que la commission administrative de la Maison de Loëx accepte de mettre fin au bail du Tir-Club «La Douille» pour le 1er septembre 1989.

Par-devant la commission de conciliation en matière de baux et loyers, le Club s'est engagé à quitter les lieux

d'ici au 31 décembre 1989, le procès-verbal valant jugement d'évacuation dès le 1er janvier 1990.

Ce problème peut ainsi être considéré comme réglé, grâce au précieux appui que m'a apporté mon collègue Monsieur Jaques VERNET, président de la commission administrative de Loëx. Celui-ci m'a toutefois indiqué que la décision de résilier le bail, dont le Tir-Club «La Douille» bénéficiait depuis 1937, n'avait pas été prise sans de fortes réticences de la part de la commission administrative.

Ceci démontre une fois de plus qu'il est quasiment impossible de donner satisfaction à tout le monde, et j'ose espérer que la solution trouvée satisfera votre commune, alors même que le stand de tir en question se trouve sur le territoire d'une autre commune.

Quant au Ball Trap Club de Genève, celui-ci ne se trouve pas sur un terrain de l'Etat, et mon département ne peut pas ordonner la fermeture d'une installation qui a été dûment autorisée en 1955 déjà.

J'ai néanmoins obtenu que les responsables de ce club s'engagent à exclure tous tirs le dimanche, et renoncent aux tirs avant 9 h. et après 18 h. les autres jours de la semaine.

Cette mesure sera certainement appréciée par les habitants de votre commune qui se plaignent de ce stand. Au vu de la législation actuelle, il n'est pas possible à mon département d'ordonner des mesures plus contraignantes, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer aux plaignants.

JARDINAGE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Avec le retour de la belle saison et des travaux d'entretien des pelouses, il est nécessaire de rappeler aux utilisateurs de tondeuses à gazon, le règlement sur la tranquillité publique (art. 10b)

«L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion EST INTERDIT:

- a) du lundi au samedi de 20 h. à 8 h.
- b) le dimanche et les jours fériés

Les Autorités remercient chacun de bien vouloir veiller au respect de cette disposition légale dans le cadre de la protection de l'environnement.



AU LIGNON, UN VANDALISME NAVRANT



A la suite des travaux effectués au Lignon, un important investissement financier a été consenti pour la décoration et l'embellissement des préaux des écoles du Lignon.

Or il est désolant de constater l'évolution croissante des actes de vandalisme et même la disparition pure et simple des plantes et arbustes des bacs à fleurs.

Ainsi, cet automne, le remplacement des plantations détruites a occasionné une dépense de plus de Fr. 8.000.-, uniquement pour l'achat de plants nouveaux, sans compter les nombreuses heures de travail.

Il serait fort regrettable que les Autorités se voient dans l'obligation, si de tels actes se poursuivent, de remplacer la verdure par du béton.

SAPEURS-POMPIERS: ON RECRUTE !



Suite au déménagement de plusieurs sapeurs-pompiers volontaires, quelques postes sont à pourvoir au sein du corps de Vernier. La prochaine école débutera le 30 mai pour se terminer le 11 juin. (Au total 20 heures, le soir et samedis).

Les hommes intéressés à cette activité sont invités à contacter le commandant cap J.-Cl. CIMA, 15 av. du Lignon, 1219 Le Lignon, tél. 96 61 08 (bur. 35 48 04).

A VOTRE DISPOSITION

TENNIS



CENTRE DE TENNIS D'AÏRE

Ouverture de la saison 1988 le jeudi 31 mars. Renseignements, réservations et locations sur place dès cette date auprès des hôteses.

ÉCOLE DE TENNIS D'AÏRE

La deuxième période 1988 débutera le jeudi 14 avril. Elle s'étendra sur 8 jeudis pour le prix de Fr. 70.-. Pour tous renseignements et inscriptions:

- secrétariat du service des sports, 30, rte du Bois-des-Frères, (piscine du Lignon), tél. 96.62.96 le matin
- centre de tennis d'Aïre, auprès des hôteses, dès le 31 mars jusqu'au 13 avril 1988.

LE TENNIS A VERNIER

Suite à la construction de 3 nouveaux courts à Vernier, le Tennis-Club Vernier peut accueillir en son sein quelques nouveaux membres.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire:

Tennis Club Vernier
Case postale 231
1214 VERNIER



ÉCOLE DE LUTTE LIBRE

Ouverte aux enfants de 8 à 14 ans sous la direction de moniteurs qualifiés. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à MM. A. VOGEL (tél. 98.19.14) ou C. ARNOLD (tél. 98.68.19).

La société GENEVE-LUTTE organise également des activités pour adultes et juniors dès 15 ans. S'adresser au Centre sportif du Bois-des-Frères ou à M. R. ZOSSO (tél. 96.73.72) pour tous renseignements et inscriptions.



NATATION

COURS DE NATATION COMMUNAUX

La deuxième période 1988 s'étendra du 11 avril au 23 juin. Elle comportera 10 leçons, dans les bassins de natation d'Avanchet-Jura et des Ranches. Pour tous renseignements et inscriptions:

- secrétariat du service des sports, 30, rte du Bois-des-Frères (piscine du Lignon) tél. 96.62.96 le matin.

PISCINE DE VERNIER



SON CADRE UNIQUE DE VERDURE

PISCINE MUNICIPALE DU LIGNON

La saison 1988 débutera le samedi 21 mai et s'achèvera le dimanche 18 septembre.

Entrées de 9 h. 30 à 19 h. 30

Heure limite de sortie à 20 h.

ACTIVITÉS SOCIALES

HOMMAGE AUX AÎNÉS

Ont fêté, en décembre 1987 et janvier 1988, leurs 90 ans:

- Mme Yvonne COUDRAY, av. du Lignon 62, le 12 décembre
- M. Benoît MEYNET, ch. des Corbilletes 21, le 31 décembre
- Mme Martha VON ARX, av. de Crozet 26, le 28 janvier

ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

Les autorités saisissent l'occasion pour répéter que l'administration municipale n'est au courant des anniversaires de mariage que pour les couples qui se sont unis à l'état civil de Vernier.

Pour les couples mariés ailleurs, même domiciliés depuis fort longtemps sur la commune, il nous est impossible de connaître leur date de mariage, ni donc de souligner l'anniversaire comme nous aimons à le faire.

Nous comptons sur la famille, les voisins ou les sociétés pour informer assez tôt l'état civil de Vernier (tél. 41.00.00) des noces d'or ou de diamant qui vont se fêter.

C'est ainsi que Monsieur et Madame Voltaire et Elisa ZUCCHETTI, domiciliés au Lignon, ont fêté leurs noces d'or le 6 septembre 1987 et, pour l'avoir appris très tardivement, Mme Solange SCHMID, Conseillère administrative n'a pu, accompagnée de M. R. BORGIS, officier de l'état civil, leur rendre la visite traditionnelle qu'au mois de janvier 1988.

Nous réitérons à ce couple nos vives félicitations et meilleurs vœux.

ASSOCIATION DE VACANCES «VERNIER BOIS-GENTIL»

SÉJOURS DE VACANCES - ÉTÉ 1988

Maison Bois-Gentil à Boveau sur Corbeyrier
(alt. 1034 m.)

Au milieu des forêts et pâturages dans les préalpes vaudoises.

Pour 50 garçons et filles de 7 à 12 ans.

- a) **6 au 23 juillet 1988**
soit 18 jours.

Enfants domiciliés sur
la commune de Vernier

Fr. 500.-

- b) **27 juillet au 13 août 1988**
soit 18 jours.

Enfants domiciliés sur
la commune de Vernier

Fr. 500.-

Transport compris dans le prix du séjour.

* * *

Délais d'inscription pour les deux séjours:

Renseignements et bulletins d'inscription:

Tél. 41 00 00

Mairie de Vernier (heures de bureau).



Deux séjours pour adolescent(e)s
sont organisés à Planachaux s/Champéry
du 4 au 16 juillet 1988

- a) de 13 à 17 ans

Fr. 500.-

Camp de plein air avec sport, camping,
étude du milieu ambiant (flore, faune)

* * *

- b) de 14 à 20 ans

Fr. 650.-

Transport et matériel compris.

Camp de plein air pour une grande aventure
à travers les Alpes valaisannes.

* * *

Renseignements et inscriptions:

Mairie de Vernier, tél. 41 00 00.





Les autorités de Vernier souhaitent que cette année, à nouveau, chacun participe à l'embellissement de la commune par l'aménagement floral de vos fenêtres, balcons ou entrée de villa.

A cette occasion, deux manifestations sont organisées:

a) UN CONCOURS

Un concours est lancé parmi les habitants de l'ensemble de la commune et les concurrents seront répartis en deux catégories:

a) Fenêtres et balcons

b) Entrées, terrasses, villas

Le jury procédera, si possible, à deux visites durant l'été et nous vous recommandons d'entretenir vos décorations florales pour qu'à la période des contrôles elles soient au maximum de leur beauté. Des prix seront attribués aux meilleures décorations.

Nous attirons votre attention sur le fait que le jury ne se rend pas dans les appartements et que seules les présentations visibles de la rue sont prises en considération.

Pour des raisons d'organisation, les candidats doivent s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

b) **UNE MATINÉE PORTE OUVERTE** aura lieu à l'établissement horticole, au centre de voirie de Vernier, Route de Montfleury.

SAMEDI 14 MAI, DE 8 HEURES A 12 HEURES

Les floriculteurs de notre Service des Parcs et Promenades seront à votre disposition pour vous apporter aide et conseils pour la réalisation de vos décorations florales.

Bienvenue à tous.

Une distribution gratuite de terre pour les concurrents du concours aura lieu ce jour là.

Les autorités vous remercient d'avance de vos efforts et des soins que vous apporterez aux fleurs de vos fenêtres et balcons, contribuant ainsi à l'embellissement de notre commune.

N.B. A la suite d'accidents, le Département de justice et police rappelle que le règlement n'interdit pas de placer des vases ou bacs à fleurs sur les balcons et fenêtres, mais prescrit de les fixer À L'INTÉRIEUR DES BARRIÈRES, de telle manière qu'ils ne présentent aucun risque de chute.

BULLETIN D'INSCRIPTION pour VERNIER FLEURI 88

à retourner à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier.

DERNIER DÉLAI: 15 avril 1988

Catégorie fenêtres-balcons

Catégorie entrées, terrasses, villas

(Marquer d'une croix la catégorie choisie)

Mademoiselle, Madame, Monsieur, (Biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom: _____

Rue et numéro: _____

Numéro postal et localité: _____ Tél: _____

Quand on rentre dans l'immeuble:

Etage: A gauche: Au centre: A droite:

Les candidats ne peuvent s'inscrire que pour une seule section.